

Référence

clea-eval

Durée

7 heures

Public

Tout public

Objectifs

- Obtenir la certification CLÉA
- Valoriser les connaissances et les compétences acquises
- Favoriser son insertion professionnelle et sociale
- Faire un point sur ses atouts, ses faiblesses et sa situation professionnelle

Formation éligible au
CPF



Programme de formation

L'évaluation CLÉA porte sur 7 domaines de connaissances et de compétences.

Pour obtenir la certification CLÉA, vous devez maîtriser les 7 domaines. Cependant, chaque connaissance et/ou compétence que vous possédez sera valorisée et notée sur un document officiel, que vous obteniez ou non la certification.

Les 7 domaines de CLÉA :

1. La communication en français
2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
7. La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Prérequis

- Aucun prérequis spécifique exigé
- L'évaluation nécessite une certaine maîtrise de la langue française (orale et écrite), pour ne pas mettre en échec les personnes déjà en difficulté avec les savoirs de base.
- Une expérience professionnelle est un plus.

Modalités

Nous vous proposons une évaluation en plusieurs temps :

- Des entretiens individuels pour faire connaissance, échanger ; ils vous permettent de valoriser votre parcours et d'être accompagné dans votre démarche (avant, pendant et après l'évaluation).
- Une mise en situation professionnelle au cours de laquelle vous êtes amené(e) à agir dans des conditions réelles.
- L'évaluation dure maximum 7 heures et peut se dérouler en plusieurs temps, répartis sur plusieurs jours. L'organisation précise est négociée en amont pour assurer les meilleures conditions possibles d'évaluation.

Validation

- Recensée à l'inventaire CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle).
- Créée et contrôlée par le COPANEF (COmité PAritaire interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation)
- Le certificat professionnel CLÉA a été créé pour que toute personne, avec ou sans activité professionnelle, puisse faire reconnaître un socle de connaissances et de compétences professionnelles de base.